

Un Paimontais en grève de la faim depuis 82 jours

Complément au numéro Huit de « La Gouaille de Paimpont & d'ailleurs... »

Licenciés de Generali : pourquoi en sommes nous arrivés là ?

Seize anciens salariés de **Generali** Proximité Assurances (GPA) sont en grève de la faim pour protester contre leur licenciement économique intervenu en 2007 qu'ils jugent abusifs. Mais les Prud'hommes ne les ont pas suivis.

Plus de quatre ans après avoir été licenciés et s'être heurtés à l'échec de nombreuses négociations, des anciens salariés de **Generali**

Proximité Assurances, ancienne filiale vie de Generali, ont entamé une grève de la faim pour protester contre un licenciement économique qu'ils jugent « *abusif* ». À ce jour, lundi 25 avril 2011, seize personnes ont décidé de s'arrêter de s'alimenter.

Pour comprendre ce qui a poussé ces ex-salariés de GPA à un tel mouvement, il faut remonter à juillet 2006, date à laquelle une vaste réforme de la rémunération des

commerciaux est alors engagée. « *Avec la nouvelle grille de rémunération, en fournissant le même travail, je perdais 35 à 40 % de mon ancien salaire !* » témoigne Vincent Prudor, 48 ans, en grève de la faim depuis le 21 février. Comme lui, près de 680 personnes sur les 1 600 concernés n'acceptent pas à l'époque cette nouvelle rémunération, qui fixe des primes de productivité et de portefeuille. Les syndicats (sauf FO) finissent tout de même par signer ces accords salariaux. Pour avoir refusé de signer un avenant à leur contrat de travail modifiant leur mode de rémunération, 222 commerciaux

sont licenciés le 05 janvier 2007 pour motif économique.

Dès lors, pour obtenir le versement de dommages et intérêts, un collectif de 88 ex-collaborateurs de GPA se structure afin de faire appel au tribunal des Prud'hommes. Un premier jugement tombe le 24 septembre 2009, sans qu'aucune majorité ne se dégage. Finalement, le 07 décembre 2010, un juge dit « *départiteur* » fait pencher la balance dans le sens de **Generali**.

« *Depuis cette décision, beaucoup ont perdu confiance dans l'efficacité de l'institution judiciaire* », explique l'avocat des anciens de GPA, Maître Denis Delcourt-Poudenx. Bien qu'ils aient interjeté l'appel, le nouveau jugement n'interviendra pas avant 2012, voire 2015, si **Generali** se porte en cassation. Après plus de quatre ans de procédure, « *il fallait qu'ils bougent, qu'ils interpellent sur leur situation : ils ont donc choisi cette option non violente de la grève de la faim, une solution tout de*

Paimontais, cette lutte nous interpelle sur le fond et la forme. En effet, quelles actions pouvons-nous mener quand les lois de la concurrence sans limite nous touchent ? **Car la grève de M. Éric Pilot et de ses 15 camarades nous concerne.** Notre action, au travers de cette page, est de vous informer et vous dire que chacun de nous peut agir à sa mesure. Mesdames et messieurs les élus, en tant que représentants des Paimontais, quel est votre avis ? Quelle est votre position sur ce conflit qui touche la commune ?

La Gouaille de Paimpont & d'ailleurs...

même dangereuse pour leur santé ! », s'inquiète leur avocat.

Ici, à Paimpont, Éric Pilot, habitant à Gaillarde, est en grève de la faim depuis le jeudi 10 février 2011.

Aujourd'hui, mardi 03 mai 2011, il en est à son 82^{ème} jour de grève de la faim !

Pour suivre les événements et apporter votre opinion, rendez-vous sur le site animé par le collectif des grévistes de la faim à l'adresse :

<http://lesanciensdegpa.skyrock.com/>

Indignons nous !